

RÈGLEMENT

(version 8, septembre 2022)



1. Organisateur

L'organisateur des Courses du Mont-Terrible est le Club d'Athlétisme de Fontenais (CA Fontenais).

2. Responsabilité

La participation aux Courses du Mont-Terrible se fait à ses propres risques et sous sa propre responsabilité.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol. Chaque concurrent-e doit être en possession d'une assurance-accidents individuelle couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. L'organisation ne prend pas en charge les frais de sauvetage et d'évacuation pour raison médicale.

3. Inscriptions

Les quotas ci-après ont été définis pour les différentes courses:

- 70 K (Trail de Calabri) + 106 K (UTMT): 350 participants

- 50 K (Trail d'Outremont): 250 participants

- Autres courses réunies (y compris relais mais hors Nordic Walking et Mini-Terribles): 1200 participants

Le processus d'inscription en ligne prend fin avec l'atteinte de ces quotas, au plus tard toutefois à la date limite d'inscription indiquée sur le site de la manifestation www.mont-terrible.ch.

Les finances d'inscription augmentent par paliers successifs entre l'ouverture et la fermeture des inscriptions en ligne.

4. Relais 70 K

Le relais 70 K permet à deux coureurs de participer en équipe au Trail de Calabri. Le départ est donné le samedi à 7h à Fontenais.

1^{er} relais : Fontenais – St-Ursanne, 33 km (+1674 m)

2nd relais : St-Ursanne – Fontenais, 37 km (+1956 m)

Les mêmes barrières horaires que celles imposées aux coureurs du 70 K (Trail de Calabri) s'appliquent (cf. ch. 11).

Les équipes peuvent être exclusivement féminines/masculines ou mixtes.

Les coureurs doivent se déplacer par leurs propres moyens, aucun système de navettes n'étant prévu entre Fontenais et St-Ursanne.

5. Chronométrage

Le chronométrage des différentes courses est confié à MSO Sàrl, à Delémont (www.mso-chrono.ch).

6. Prix souvenir, prix finisher et récompenses

Un prix souvenir est remis à chaque participant-e.

Les coureurs qui terminent le 106 K (UTMT), le 70 K (Trail de Calabri, relais non compris) ainsi que le 50 K (Trail d'Outremont) reçoivent un prix finisher. Est considéré-e finisher du 106 K (UTMT), tout-e concurrent-e qui termine les deux étapes. Un-e concurrent-e qui renonce à prendre le départ de la 2^e étape ne peut demander après coup à être classé-e sur le 70 K (Trail de Calabri). Un-e concurrent-e qui abandonne lors de la 1^{re} étape peut prendre le départ de la seconde; il/elle ne sera toutefois pas classé-e.

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent un prix spécial. Les participants du 106 K (UTMT) sont classés exclusivement sur cette épreuve, sur la base du cumul de leur temps au 70 K (Trail de Calabri) et au 36 K (Trail de Pietchiesson). Ils ne figurent donc pas dans les classements respectifs de ces deux courses. Pour la catégorie Nordic Walking, les trois prix sont attribués par tirage au sort. Les prix sont à retirer sur place lors de la proclamation des résultats, faute de quoi ils sont acquis par l'organisateur.

7. Remboursement / report d'inscription

Aucun remboursement de la finance d'inscription n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation sauf éventuellement si le/la participant-e a souscrit une assurance annulation au moment de l'inscription en ligne sur la plateforme MSO. Les conditions générales d'assurance définies par MSO s'appliquent.

Aucune demande de report d'inscription sur l'édition suivante ne sera acceptée, quelle qu'en soit la raison (blessure, maladie, empêchement, etc.).

8. Ravitaillements / gobelets / assistance personnelle

Aucun gobelet ne sera distribué aux ravitaillements. Les coureurs ont donc l'obligation de se munir d'un gobelet personnel.

Nombre de ravitaillements sur les différents parcours:

70 K (Trail de Calabri + relais): course en semi-autonomie; 4 ravitaillements sur le parcours (km 16, 33, 50, 62), 1 à l'arrivée

50 K (Trail d'Outremont): course en semi-autonomie; 3 ravitaillements sur le parcours (km 16, 33, 41), 1 à l'arrivée

36 K (Trail de Pietchiesson): course en semi-autonomie; 3 ravitaillements sur le parcours (km 9, 18, 31), 1 à l'arrivée

23 K (La Terrible): course en semi-autonomie; 2 ravitaillements sur le parcours (km 9, 18), 1 à l'arrivée

15 K (La Brère): 1 point d'eau (km 2,5), 2 ravitaillements sur le parcours (km 6, 10), 1 à l'arrivée

9 K (La Fontenelle): 1 point d'eau (km 2,5), 1 ravitaillement sur le parcours (km 5), 1 à l'arrivée

5 K (La Tchouatte): 1 point d'eau (km 2,5), 1 ravitaillement à l'arrivée

Les coureurs trouveront aux différents ravitaillements les produits suivants: eau, boisson énergétique, bouillon, coca, thé, fruits secs, bananes, oranges, saucisson, biscuits salés, barres de céréales, fromage, pain.

Les coureurs ne pourront remplir leurs gourdes qu'avec de l'eau. L'assistance personnelle est autorisée uniquement aux ravitaillements officiels.

En fonction de l'évolution sanitaire, des mesures devront éventuellement être mises en place aux ravitaillements.

9. Matériel obligatoire et bâtons

Les participants ont l'obligation de se munir du matériel ci-dessous, qu'ils doivent avoir sur eux tout au long de la course. Des contrôles pourront être effectués avant le départ et sur le parcours. En cas de non-respect des directives, le coureur fautif/la coureuse fautive sera pénalisé-e de 15 minutes.

70 K (Trail de Calabri): téléphone portable en état de marche et allumé, réserve d'eau d'au minimum 1 litre, lampe frontale, réserve alimentaire, veste imperméable, pantalon/collant de course (association collant court/cuissard+chaussettes couvrant entièrement les mollets autorisée), couverture de survie et gobelet personnel.

Relais 70 K: téléphone portable en état de marche et allumé, réserve d'eau d'au minimum 1 litre, réserve alimentaire, veste imperméable, pantalon/collant de course (association collant court/cuissard+chaussettes couvrant entièrement les mollets autorisée), couverture de survie et gobelet personnel; lampe frontale pour le second relayeur / la seconde relayeuse.

50 K (Trail d'Outremont): téléphone portable en état de marche et allumé, réserve d'eau d'au minimum 1 litre, réserve alimentaire, veste imperméable, pantalon/collant de course (association collant court/cuissard+chaussettes couvrant entièrement les mollets autorisée), couverture de survie et gobelet personnel; la lampe frontale est conseillée en fonction du temps de course estimé.

36 K (Trail de Pietchiesson): téléphone portable en état de marche et allumé, réserve d'eau et gobelet personnel.

23 K (La Terrible): gobelet personnel.

15 K (La Brère): gobelet personnel.

9 K (La Fontenelle): gobelet personnel.

5 K (La Tchouatte): gobelet personnel.

Les bâtons sont autorisés sur toutes les courses pour autant qu'ils soient portés sur l'intégralité du parcours.

11. Barrières horaires

70 K (Trail de Calabri) / Relais 70 K

La participation au 70 K (Trail de Calabri) suppose une excellente condition physique et le respect d'un **temps de course limité à 14 heures**. Les barrières horaires (= heures limites) ci-dessous ont été calculées pour permettre aux coureurs d'atteindre l'arrivée dans le temps maximum imposé:

Col de Montvoie (20 km, +1056 m): 11h00

St-Ursanne (2^e ravitaillement, 33 km, +1674 m): 13h15

Cabane des Ordon (3^e ravitaillement, 50 km, +2874 m): 16h45

Cabane de Courgenay (4^e ravitaillement, 62 km, +3344 m): 19h15

Aucun coureur ne pourra quitter les postes de contrôle après les heures indiquées.

50 K (Trail d'Outremont)

La participation au 50 K (Trail d'Outremont) suppose une très bonne condition physique. Bien que le temps de course totale ne soit pas limité, des barrières horaires (= heures limites) sont à respecter jusqu'au 33^e km, soit :

Col de Montvoie (20 km, +1056 m): 12h00

St-Ursanne (2^e ravitaillement, 33 km, +1674 m): 14h15

Aucun coureur ne pourra quitter les postes de contrôle après les heures indiquées.

36 K (Trail de Pietchiesson)

La participation au 36 K (Trail de Pietchiesson) suppose une bonne condition physique et le respect d'un **temps de course limité à 6h30**. Une barrière horaire fixée à 3h30 de course est par ailleurs imposée à mi-parcours, au niveau du 2^e ravitaillement (heure limite pour quitter le ravitaillement: 11h30).

Les limites ci-dessus ont été calculées en tenant compte de la difficulté respective des épreuves, notamment du dénivelé déjà parcouru. Pour être autorisés à poursuivre, les concurrents doivent **repartir des ravitaillements concernés avant l'heure limite fixée**. Les concurrents mis hors course pourront terminer l'épreuve, sous leur propre responsabilité, après s'être vu retirer leur dossard. L'organisateur se réserve le droit de modifier les barrières horaires pour quelque raison que ce soit, même à la dernière minute.

12. Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs qu'à un poste de ravitaillement, ceci afin de pouvoir organiser son rapatriement. Tout abandon devra être signalé sans tarder au PC course par téléphone ou au commissaire de course le plus proche en donnant son numéro de dossard.

13. Dossards

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être entièrement visible tout au long de la course. Il doit donc toujours être positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés ni cachés.

14. Modifications de parcours ou des barrières horaires

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours pour quelque raison que ce soit (en particulier coupes de bois) de même que les barrières horaires. Le cas échéant, il s'engage à informer dûment les coureurs en temps utile.

15. Arrêt ou annulation de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques pouvant mettre en péril la sécurité des coureurs (orages violents, tempête, etc.) ou de tout autre cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. Les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement, même partiel, de la finance d'inscription.

Si la course doit être annulée pour quelque raison que ce soit, l'organisateur se réserve le droit de conserver tout ou partie de la finance d'inscription, ceci afin d'assurer la pérennité de la manifestation. Il pourra également proposer aux coureurs le report de l'inscription sur l'édition suivante, et sur le même parcours.

16. Droit d'image

Chaque concurrent-e renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve à laquelle il/elle prend part, comme à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation de toute image ou photo concernant la manifestation dans le cadre de la promotion de celle-ci.

17. Respect de l'environnement

Le comité d'organisation demande aux participants de respecter le milieu au sein duquel ils évoluent, de ne rien jeter sur le parcours et de se débarrasser de leurs déchets aux postes de ravitaillement, dans les poubelles prévues à cet effet.

18. Sécurité

Les participants du 9 K (La Fontenelle), du 15 K (La Brère), du 23 K (La Terrible), du 36 K (Trail de Pietchiesson), du 50 K (Trail d'Outremont) et du 70 K (Trail de Calabri et relais) doivent traverser une route principale à plusieurs endroits. Pour des raisons de sécurité, ils sont priés de se conformer aux indications des commissaires.

Certaines années, la manifestation coïncide avec le Critérium jurassien, une course automobile qui emprunte la route Villars-sur-Fontenais – Montvoie le samedi. Dans ce cas, les commissaires peuvent être amenés à stopper quelques secondes les coureurs à certains points de passage. Ceux qui refuseraient de suivre les consignes des commissaires seront disqualifiés sur-le-champ.

19. Situation sanitaire

Si la situation sanitaire dans les semaines qui précèdent la manifestation impose à l'organisateur la mise en place d'un plan de protection, celui-ci sera publié sur le site Internet des Courses du Mont-Terrible afin que les coureurs puissent en prendre connaissance. En s'inscrivant, ceux-ci s'engagent par ailleurs à appliquer sans réserve les mesures qui y seront fixées (p. ex. certificat Covid).

20. Litige

Tout litige est tranché par un jury d'appel présidé par le président du comité d'organisation de la manifestation. La décision prise n'est sujette à aucune contestation ou recours.

La participation aux Courses du Mont-Terrible entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement, dont la version française fait foi.

Villars-sur-Fontenais, septembre 2022

Le comité d'organisation des Courses du Mont-Terrible